

1.2. CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE SUR LES BIDONVILLES

Ces dernières décennies, le phénomène des bidonvilles a retenu l'attention de plusieurs chercheurs et spécialistes. En effet, sociologues, économiste, urbanistes, géographes, architectes ont contribué chacun dans son domaine à apporter des éclaircissements sur cette réalité sociale complexe qu'est le bidonville. Les causes de genèse et prolifération des bidonvilles, les relations avec la ville et la campagne, le rôle économique et social des bidonvilles au sein du système urbain, les conceptions de réhabilitation et de résorption des bidonvilles ont fait l'objet de plusieurs approches. Ainsi dans la présente section, nous allons essayer d'apporter une vision historique sur la genèse et l'évolution du concept des bidonvilles ainsi que les différentes façons dont certains chercheurs ont essayé de le définir et de cerner ses divers aspects.

1.2.1. DEFINITIONS DES BIDONVILLES

Le mot bidonville qui veut dire ville 'bidon' a été employé pour la première fois à Casablanca à partir de la fin des années 20, pour désigner les quartiers de baraques construites par des ruraux dans la périphérie de la ville à l'aide de matériaux de récupération, notamment de vieux bidons découpés. L'utilisation du terme s'est ensuite généralisée et désigne tous les ensembles d'habitations construites en matériaux de récupération et rejoint le terme anglais de « *slum* » qui désignait, au XIXème siècle, les quartiers sales habités par des gens pauvres et criminels. Peu à peu, il a connu une évolution et a désigné tous les habitats précaires et spontanés, une zone urbaine très densément peuplée, caractérisée par un habitat inférieur aux normes et misérable. Par la suite, cette définition a été reprise en insistant sur les conditions de logement sordide, de surpeuplement, de pauvreté et de vice. L'encyclopédie Larousse, a ainsi défini le bidonville comme « une forme d'habitat précaire, dépourvu des équipements élémentaires et dont la construction est réalisée initialement avec des matériaux de récupération »

Le mot « bidonville » a progressivement pris une signification plus large comme en témoigne la définition donnée par François CHOY et Pierre MERLIN dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'Aménagement, PUF, 3ème éd. 2010: « Le bidonville résulte d'une occupation de fait, illégale, du sol dans le secteur des périmètres urbains ou suburbains considérés comme inutilisables ou dangereux : fortes pentes, zones inondables et de décharges, anciennes carrières, et d'une façon générale, zones laissées vacantes par leurs propriétaires ou par la municipalité. Elles sont alors occupées sans qu'aucune viabilisation ne

soit assurée, par des populations sans emploi et sans ressource ou revenu extérieur ; souvent en provenance de régions rurales, et attirées par l'espoir d'un travail en ville. »

Au fil des temps, le mot « Bidonville » reçoit une multitude d'appellations différentes dans de nombreuses langues, dialectes et argots, partout dans le monde, On trouve ainsi *les favelas* au Brésil, *le kijiji* au Kenya, le *barrio* au Venezuela, les *campamentos* au Chili, les *townships* d'Afrique du Sud, le *precario* au Costa Rica, les *bastis* de Calcutta, les *cheries* de Madras, les *jhuggis-jhompris* de Delhi, *callampas* au Mexique, *Villa miserias* en Argentine, *invasione* en Equateur, *chabolas* en Espagne⁶... Ces dénominations recouvrent à la fois des sens très divers. C'est tantôt l'aspect, tantôt la misère de l'Habitat, comme dans « villas misérias », tantôt la vitesse de croissance dans « callampas », tantôt l'installation de force dans « invasion » ou la référence à la délinquance dans « chabolas »⁷

Les termes « taudis », « habitats informels », « établissements informels », « squatters » ou bien foyers à « faibles revenus » sont aussi employés de manière interchangeable dans les documents officiels par les différents organismes internationaux (FMI, Banque mondiale, AFD, UN Habitat, PNUD) et par les travaux d'experts.

Cependant, cette diversité des dénominations utilisées pour désigner les bidonvilles témoigne également de la difficulté de les réunir tous en une unique définition. En raison de leur complexité, de l'influence de leurs contextes d'implantation et de la rapidité avec laquelle ils évoluent, les organismes internationaux ainsi que les chercheurs insistent sur la difficulté de livrer une définition précise du phénomène.

Pour autant, ces espaces ont au moins deux points communs qui suffisent à les définir : d'une part, ce sont des « quartiers » de ville, des morceaux d'un espace urbain dans lequel ils s'insèrent et, d'autre part, ils sont en bas de la hiérarchie urbaine : moins équipés, moins riches, moins attractifs... que les autres.

Mais la définition officielle et opérationnelle du bidonville a été adoptée en 2002 sous l'impulsion d'ONU-Habitat (l'agence onusienne en charge des établissements humains) :

« Un bidonville correspond à un groupe d'individus vivant sous un même toit dans une aire urbaine et manquant d'au moins l'une des cinq caractéristiques suivantes : 1. un logement durable (une structure permanente qui assure une protection contre les conditions climatiques extrêmes) ; 2. Une surface de vie suffisante (pas plus de trois personnes par pièce) ; 3. Un accès à l'eau potable (de l'eau qui puisse être accessible en quantité suffisante, qui soit

⁶ www.wikipedia.com: Définition des bidonvilles

⁷ Le bidonville : histoire d'un concept par BELAADI Brahim, docteur en sociologie, centre universitaire de Guelma

abordable et sans effort excessif) ; 4. Un accès aux services sanitaires (toilettes privées ou publiques mais partagées par un nombre raisonnable de personnes) ; 5. une sécurité et une stabilité d'occupation (protection contre les expulsions)⁸ ».

Aujourd'hui, cette définition est une référence internationale et a servi de base à la création d'outils d'évaluation de l'avancement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et plus particulièrement de la cible 11 qui vise *l'amélioration de la vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles*, et de l'Objectifs de Développement Durable : Objectif n°11 : *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables*.

En 2014, L'AFD propose une typologie qui approfondit celle mise au point par ONU-Habitat et caractérise les quartiers en croisant différents critères (statuts fonciers, types de bâti, rapport au centre, profils socio-économiques des habitants, etc.)⁹. Elle distingue :

- Les bidonvilles (se référant à la définition d'UN-HABITAT)
- Les quartiers informels en voie de consolidation
- Les quartiers aménagés en dur sans l'intervention de la puissance publique
- Les quartiers anciens ou dégradés de la ville

Il est à noter que Madagascar n'a pas sa propre définition des bidonvilles, la définition utilisée dans les documents officiels Malgache fait référence à celle d'ONU-HABITAT. De ce fait, il est nécessaire de préciser que la définition et le concept du « bidonville », utilisée dans ce travail de recherche, se réfère à la définition d'ONU-HABITAT, du fait que c'est la définition officielle utilisée à Madagascar mais aussi c'est le plus approprié aux contextes Malgaches. Cependant, cette définition est réduite aux caractéristiques physiques et légales des bidonvilles, mais ne prend pas en compte les dimensions sociales, plus difficiles à définir, même si ce sont elles qui correspondent, dans la majorité des cas, à la marginalité sociale et économique. Ainsi deux composantes ont été ajoutées à cette définition : le surpeuplement (promiscuité) et l'insalubrité. Ces deux composantes caractérisent non seulement la particularité des bidonvilles malgache mais constituent aussi des éléments essentiels pour traiter la dimension sociale dans le concept des bidonvilles.

⁸ La définition opérationnelle de l'ONU-Habitat pour un « ménage de bidonville », fut décidée lors d'une Réunion d'un Groupe d'Experts organisée en 2002 par ONU-Habitat, la Division Statistique des Nations Unies, et l'Alliance des Villes. Par extension, le terme habitant des bidonvilles est utilisé pour définir une personne vivant dans un tel ménage.

⁹ AFD et l'intervention en quartier précaire (2014) ; retours d'expériences et recommandations stratégiques

1.2.2. CONCEPTS DE LA DÉFINITION DE « MÉNAGE DE BIDONVILLE »

La définition du bidonville, par ONU-Habitat se concentre sur les caractères physiques (mauvaise qualité des logements, absence d'accès à l'eau et à l'assainissement,) et juridiques (illégalité de l'occupation du sol et de la construction). Elle regroupe les caractéristiques les plus critiques des quartiers en décrochage et cumulent généralement les trois formes d'exclusion sociale, urbaine et foncière : logement précaire, manque voire absence d'infrastructures et de services, grande pauvreté des habitants, foncier non sécurisé, vulnérabilité de la localisation (zones à risques, interstices urbains impropres à l'habitat).

Cette définition met aussi l'accent sur la disparité des bidonvilles et confirme que tous les habitants des bidonvilles n'ont pas le même degré de privation. Le degré de privation est fonction du nombre de ces cinq conditions qui définissent les bidonvilles¹⁰ :

Durabilité des logements: une maison est considérée comme « durable » si elle est construite sur un emplacement non dangereux et a une structure permanente et suffisamment adéquate pour protéger ses habitants contre les conditions climatiques extrêmes, telles que la pluie, la chaleur, le froid et l'humidité. Les matériaux de construction (toit, murs et / ou le sol) déterminent la durabilité du logement.

Accès à une source d'eau potable améliorée: une source d'eau potable améliorée est une installation qui est à l'abri de la contamination par un agent extérieur, en particulier la contamination par les matières fécales. Les sources d'eau potable améliorées comprennent: l'eau courante à domicile, sur une parcelle ou dans la cour, les fontaines et robinets publics, les puits creusés protégés, une source protégée, la collecte des eaux pluviales et l'eau en bouteille, si une source secondaire disponible est également améliorée. Les sources d'eau potable améliorées excluent : les puits non protégés, les sources non protégées, l'eau fournie par des chariots avec de petits réservoirs, l'eau fournie par les camions citernes, et l'eau de surface directement collectée à partir de rivières, d'étangs, de ruisseaux, de lacs, de barrages ou de canaux d'irrigation.

L'accès à des installations sanitaires améliorées: une installation sanitaire améliorée est celle qui sépare hygiéniquement les déchets humains de tout contact humain. Les installations améliorées incluent : les toilettes avec chasse d'eau ou toilettes à la turque, ou les latrines reliées à un égout, une fosse septique, ou à une fosse, les toilettes sèches améliorées ventilées, les latrines à fosse avec une dalle ou une plateforme qui couvre entièrement la fosse, et les toilettes sèches à compost. Les installations non améliorées incluent : les installations

¹⁰ ONU-HABITAT, Almanach des bidonvilles 2015/2016, édition UNON, section service d'édition, Nairobi

publiques ou partagées d'une catégorie de toilettes par ailleurs acceptable, les toilettes/latrines avec chasse d'eau ou toilettes à la turque qui se déversent directement dans un égout ou un fossé à ciel ouvert, les latrines sèches sans dalle, les latrines à seau, les toilettes ou latrines qui se déversent directement dans les cours d'eau ou à l'air libre et suspendues, et la pratique de la défécation en plein air dans la brousse, les champs ou les plans d'eau.

Espace de vie suffisant: une maison est considérée comme ayant un espace de vie suffisant pour les membres du ménage, si pas plus de trois personnes partagent la même pièce habitable, pièce qui doit faire un minimum de quatre mètres carrés de superficie.

Sécurité foncière: la sécurité foncière est le droit de tous les individus et de tous les groupes à la protection effective de l'Etat contre les expulsions arbitraires illégales. Les gens bénéficient de la sécurité foncière lorsqu'il existe des preuves des documentations qui peuvent être utilisées comme preuve de l'état de la sécurité foncière, ou quand il existe une protection de facto ou perçue, contre les expulsions forcées.

1.2.3. LES BIDONVILLES – UN PHENOMENE UNIVERSEL

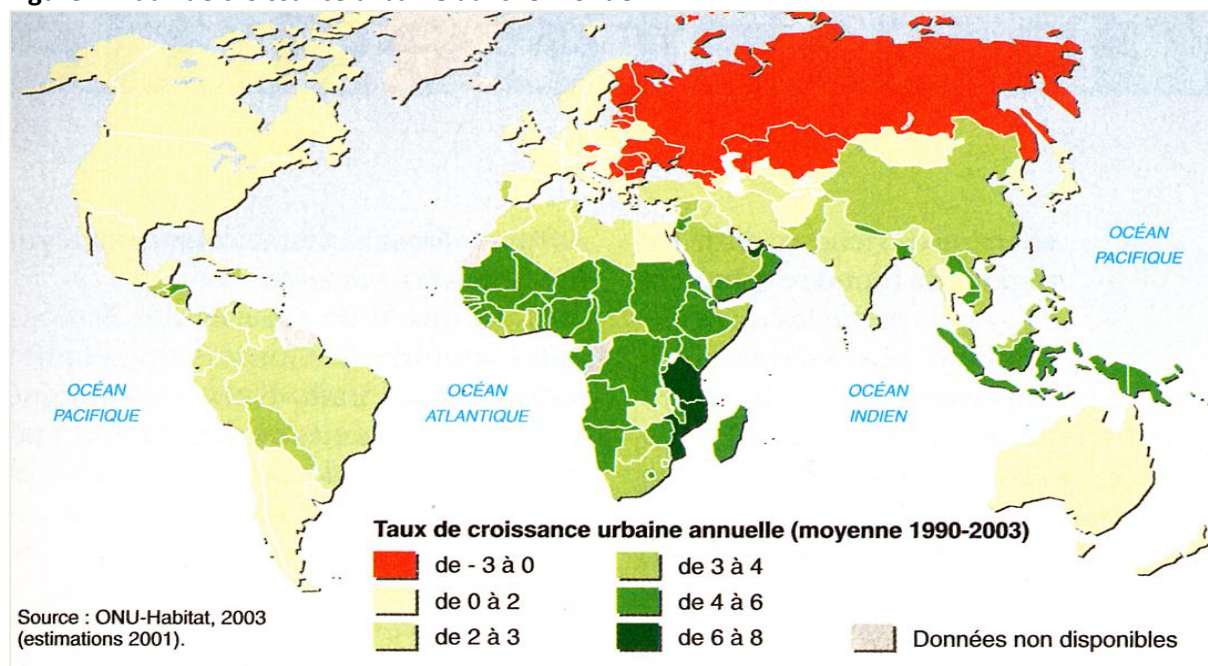
Le monde connaît depuis le milieu du XXe siècle une très forte accélération de l'urbanisation, qui se traduit par l'accroissement de la population, de la taille et des activités des villes. Depuis 2007, pour la première fois dans l'Histoire, la population mondiale est majoritairement urbaine : selon la Banque Mondiale, la population urbaine a atteint 52,6% et d'ici 2050, 75% de la population vivra dans des villes.

En effet, ces dernières dizaines d'années la Terre a connu une explosion du monde urbain, représenté par les grandes agglomérations. Si, en 1950, seules 86 villes possédaient une population qui dépassait un million d'habitants ; aujourd'hui, il y en a 400 et on en prédit 800 d'ici 2020. Depuis 1950, l'augmentation de la population urbaine équivaut au 2/3 de celle de la population globale. A la suite de la révolution industrielle, la majorité de la population est devenue urbaine dans les pays les plus développés.

En revanche on voit que dans la plupart des pays dits du Sud, la population reste encore majoritairement rurale, en particulier en Afrique Centrale et en Asie du Sud. Mais la situation est en train de changer : depuis ces dernières décades, ces pays connaissent une urbanisation féroce (4 à 6% par an).

Selon l'ONU-HABITAT, 90% de la croissance urbaine se produit dans les pays en développement, en 2030, tous les pays en développement, notamment ceux d'Asie et d'Afrique, auront plus d'habitants en milieu urbain qu'en milieu rural.

Figure 1: Taux de croissance urbaine dans le monde



Cependant, 80% de ces 90% prendront la forme des bidonvilles, dans les pays en développement, la croissance urbaine a souvent été caractérisée par le caractère informel et/ou illégal des établissements humains, démontrant ainsi l'échec des politiques urbaines. Cette urbanisation a été fortement associée à une croissance de la pauvreté et à l'expansion des bidonvilles. Les bidonvilles apparaissent spontanément comme un type dominant et distinct des peuplements dans les villes du monde en développement.

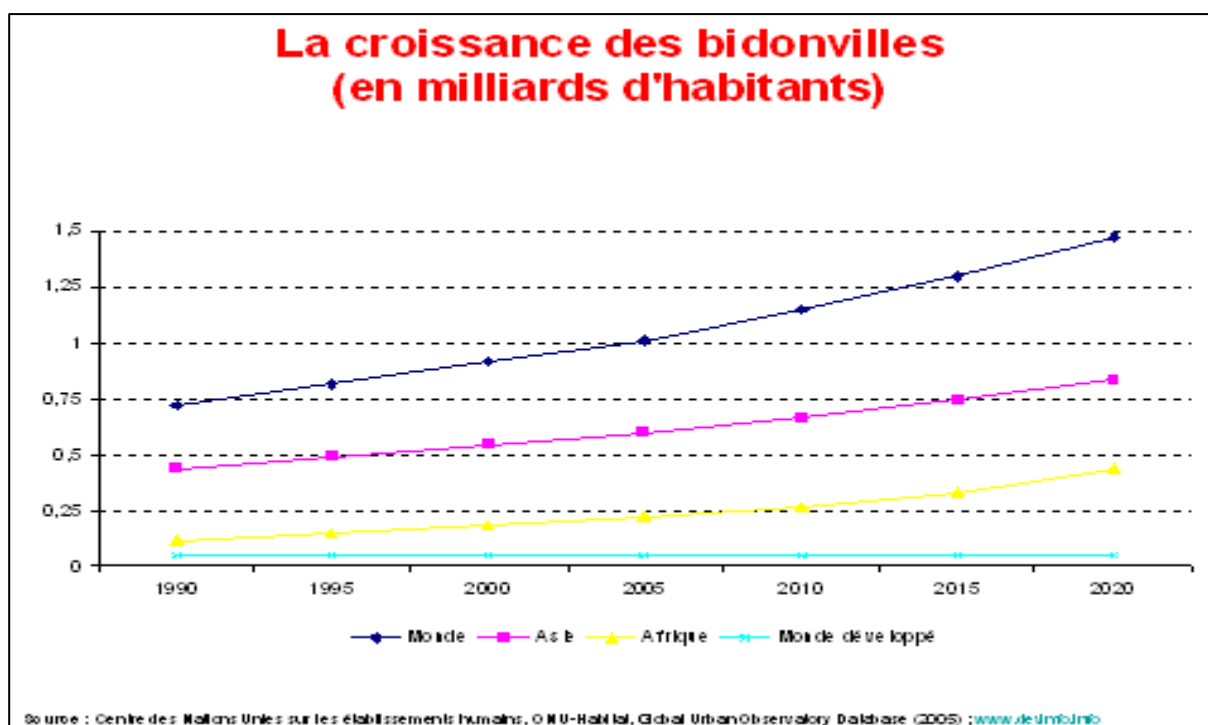
Depuis 2000, la population mondiale des bidonvilles a augmenté d'en moyenne six millions par an. Cela signifie une augmentation de 16,500 personnes par jour.

Actuellement, un milliard de personnes vivent dans les bidonvilles, soit une personne sur six dans le monde, et ce chiffre continue d'augmenter. Il est prévu que d'ici 2030, deux milliards de personnes vivront dans des bidonvilles, ce qui fait d'eux la forme d'habitat urbaine la plus importante du 20ème siècle¹¹ (figure N°2).

Selon l'ONU-Habitat, dans « World Cities Report 2016 », en Afrique subsaharienne, 59 % de la population urbaine vit dans des bidonvilles, et d'ici 2050, et en 2050, les résidents urbains de l'Afrique devraient augmenter pour atteindre 1,2 milliard. En Asie et dans le Pacifique, qui abrite la moitié de la population urbaine du monde, 28% de la population urbaine réside dans des bidonvilles.

¹¹ ONU-Habitat (2014), Indice des Bidonvilles et de la Prospérité des Villes (IPV).

Figure 2: La croissance des bidonvilles dans le monde



En Amérique latine et la région des Caraïbes, où la régularisation 21% de la population urbaine de la région résidant encore dans des bidonvilles. Dans la région arabe, la proportion de logements insalubres varie de pays à pays.

Dans certains pays, les établissements informels et les bidonvilles forment des poches isolées et marginalisées, tandis que dans d'autres, de 67 à 94% des résidents urbains vivent avec une ou plusieurs privations liées au logement. Dans certains pays du Golfe, par exemple, les conditions de logement des travailleurs migrants à faible revenu, sont souvent très pauvres par rapport au reste de la population urbaine¹².

Les zones urbaines des régions développées ne sont également pas à l'abri des disparités urbaines entre les conditions de vie de leurs citoyens. L'Europe, par exemple, a connu une hausse des résidents urbains qui ne peuvent pas se permettre de payer un loyer, étant donné la flambée rapide des coûts du logement dans les grandes villes les plus prospères. Cela est particulièrement le cas pour les régions méridionales et orientales de la région, tandis que l'on dit des pays d'Europe occidentale que plus de 6% de leurs résidents urbains vivent dans des conditions extrêmement précaires¹³. Dans le cas des États-Unis d'Amérique, la prévalence de

¹² ONU-Habitat (2012), Rapport sur l'Etat des Villes Arabes 2012.

¹³ Economic Commission for Europe (2008), Committee for Housing and Land Management - In Search for Sustainable Solutions for Informal Settlements in the ECE Region, UN-Habitat (2013), The State of European Cities in Transition 2013;

l'informalité dans la production et la consommation de logements parmi les groupes à faible revenu, peut être trouvé dans les paysages ruraux de nombreuses villes américaines.

Les villes et en particulier celles du Sud, sont loin d'offrir des conditions et des chances équivalentes à leurs communautés respectives. Le creusement quasi universel des inégalités sociales prend une dimension particulièrement aigüe dans les villes où se côtoient une richesse extrême et une grande pauvreté sur un espace restreint, générant ainsi instabilité sociale, insécurité et coûts économiques et sociaux démesurés, non seulement pour les populations déshéritées, mais également pour l'ensemble de la société. La majorité des populations en milieu urbain est soumise à de multiples contraintes d'ordre économique, social, culturel et environnemental.

CHAPITRE 2 : UN ESPACE URBAIN EN PLEINE MUTATION

En général, la naissance puis l'extension des villes malgaches sont héritées plutôt de l'histoire politique et économique du pays que de la pratique de la planification. C'est ainsi que se sont formées les villes relais, autrefois des villages d'étape comme Moramanga ; les villes portuaires devenues les premières grandes villes comme Toamasina ; les villes industrielles comme Antsirabe¹⁴ et un simple village de pêcheur, devenu une ville portuaire puis un centre urbain secondaire comme Manakara. Ainsi dans ce chapitre nous allons décrire et analyser l'évolution spatio-temporelle de la ville ainsi que les facteurs qui ont favorisé le développement des bidonvilles dans la ville

2.1. UNE VILLE HERITIÈRE DE LA COLONISATION

L'urbanisation de la ville est liée étroitement à l'histoire et aux caractéristiques physiques du territoire. En terme d'organisation, de développement spatial ainsi que de fonction, la ville de Manakara a connu différentes étapes et situations selon l'approche managériale adoptée par les dirigeants allant de sa création, jusqu'à nos jours.

2.1.1. Un ancien village de pêcheur

D'après la tradition orale, la genèse de « Manakara » remontait vers le XVIII^{ème} siècle. C'était au début, un petit village de pêcheur, installé en bordure de mer, sur la rive gauche de l'embouchure du fleuve Manakara (Fokontany d'Ampilao actuellement) et occupé par des Antaimoro, descendants de RAVELOMAHOMBY et RANDRALAHY¹⁵, venaient de la localité de Marohala située à 7km vers le Sud Ouest. Leur installation a été conditionnée par la situation géographique de la zone, favorable à l'installation humaine et à leurs activités (la pêche). Elle est caractérisée par un aspect rectiligne des côtes, protégées par quatre lignes d'arrecifs de plusieurs kilomètres de long, constituées non par du corail mais par des grès calcaires disposées parallèlement au rivage qui serait même à l'origine du nom de la ville de Manakara découlant des deux mots « *Manana* » (possède) et « *ARA* » (récif) se référant donc à la présence de arrécif¹⁶. Cette potentialité serait aussi l'origine du début de l'urbanisation de la ville.

¹⁴ M2PAT/ONU-HABITAT : Rapport Pays en vue de la préparation de la conférence HABITAT III, 2015

¹⁵ MARA Edena « CONTRIBUTION A L'ETUDE MONOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE MANAKARA ET DE SES ACTIVITES » Memoire de Maitrise en Géographie

¹⁶ RAMIANDRISOA Lucien « Etude géographique d'un espace urbain malgache : l'exemple de la commune urbaine de Manakara (Région VATOVAVY-FITOVINANY) » Memoire de Maitrise en Géographie



Photos 1: Le village des pêcheurs d'Ampilao en 1920

Source : Commune Urbaine de Manakara

2.1.2. Formation des premières vagues de quartier sous l'époque coloniale

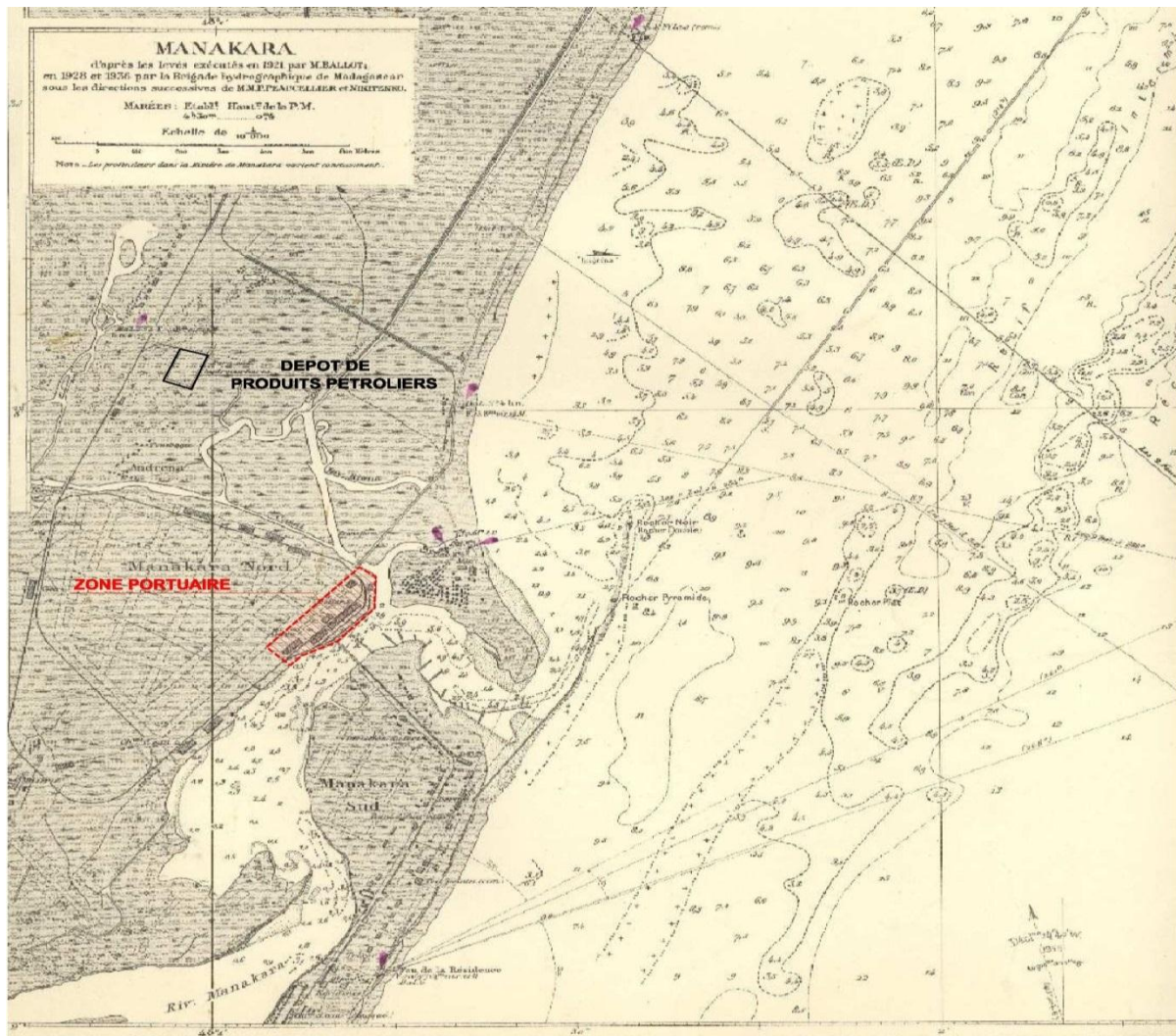
Le processus d'urbanisation de Manakara n'a commencé que vers les années 1920, à l'époque où l'administration coloniale cherchait les « points de passage » pour relier Fianarantsoa et Loholoka. De par sa potentialité et à cause de son embouchure idéale pour l'installation du port, Manakara était choisie pour accueillir les infrastructures portuaires pour la province de Fianarantsoa et devient alors un site relais pour relier les deux bords, et un site de villégiature pour satisfaire aux besoins des planteurs et pour disloquer la région de Fianarantsoa vers la mer. Elle endossait alors au départ une vocation en aménagement du territoire avec des dimensions prioritairement régional et provincial¹⁷.

Ordonné suivant un plan de voirie principale en 1928 (figure N°3), les premiers quartiers ont été alors créés. Ayant bénéficié d'un plan en damier, Manakara Sud (Manakara Be actuel) recevait à la fois les différents départements administratifs et les zones résidentielles des classes aisées. Le quartier de Manakara Nord (Ambalafary Gara actuel) quant à lui, a été choisie pour accueillir les infrastructures portuaires et les zones industrielles où se sont implantées la société Marseillaise et Lyonnaise (devenue Tranombarotra ROSO et établissement MALAISE actuelle). Une zone d'habitation de moyenne densité, bien lotis suivant un maillage en damier a été prévu dans ce Fokontany. Cependant le quartier n'a été

¹⁷ Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune Urbaine de Manakara (2008)

occupé que vers 1968 suite au passage du cyclone DANY ou les habitants du quartier d'Ambalafary Poste (situé sur la rive droite du fleuve Manakara), se sont réfugiés sur le lieu sans considération du plan d'aménagement de la zone, pour fuir à l'inondation qui a ravagé leurs lieux d'habitation et ont décidé de ne plus le quitter, d'où le nom Ambalafary (le nom de leur ancien Fokontany) et gara par la présence de la gare.

Croquis N° 1: Plan de voirie de 1928 et 1936



Et enfin le quartier d'Andriana situé au Nord d'Ambalafary, destiné à accueillir le dépôt d'hydrocarbure et le quartier d'Ampilao, le noyau historique de la ville, le village des pêcheurs, située sur le littoral Nord, sur la rive gauche du fleuve Manakara. Ce pendant ces derniers n'ont pas bénéficié d'un grand aménagement semblable à celle du Manakara be. Puis les colons Français développèrent l'idée jusqu'au bout en abandonnant le projet sur Loholoka pour transformer Manakara en un centre urbain secondaire.

La cité fut alors parée de ses plus beaux atours architecturaux, Port d'éclatement, Chemin de fer, Route, ... Ce qui lui colle une caractéristique spécifique dans sa formation par rapport à d'autres villes secondaires car les infrastructures structurantes se réalisaient plutôt au tout début de la formation de la ville.

Il paraît qu'à l'époque coloniale, c'était l'une des plus belles villes de Madagascar. Cependant, la ville a connu un véritable essor économique dans les années 1950. Elle est devenue un centre de collecte de café provenant de toutes les plaines côtières tant au Nord (Mananjary, Ifanadiana,...) qu'au Sud (Farafangana, Vangaindrano,...) et un carrefour important d'échanges commerciaux. Ainsi, Manakara était-elle devenue très attractive, suscitant l'immigration en masse des habitants des Communes rurales du District de Manakara, touchant également Fianarantsoa, Vohipeno, Farafangana et Vaingaindrano au Sud et l'installation des investisseurs Chinois.

De ce fait, une très forte accélération de l'urbanisation, qui se traduit par l'accroissement de la population due à un mouvement migratoire important, de la taille de la ville et des activités de la ville a été enregistrée entre 1950 et 1963. La superficie de la ville est passée de 6,56 km² (arrêté gouvernemental de 1952) à 8.8 km² en 1958 (arrêté provincial). La ville s'est alors étendue progressivement au-delà du plan de voirie de 1928 et créant au début des années 1960 la deuxième vague de quartier. Ce processus d'agglomération a été encadré par le plan d'urbanisme de 1968,

2.1.3. Le premier plan d'urbanisme après l'indépendance

Entre 1956 à 1980, l'extension de la ville s'est effectué vers l'Ouest au-delà de la zone industrialo-portuaire délimitée par les infrastructures structurantes (port, chemin de fer) pour générer les « TANAMBAO » nouveau quartier ou la nouvelle ville. La construction du pont Eiffel vers 1950, reliant Manakara Be à la nouvelle ville a favorisé la création des deuxièmes vagues de Fokontany tels que : Tanambao Ombimena, Ambalakazaha Avaratra, Ambalakazaha Atsimo, Vangaindranokely.

En 1961, Manakara a été classée en Commune urbaine de plein exercice avec une superficie de 13.61 km². En 1968, le premier plan d'urbanisme a été établi par le Ministère des travaux publics, afin de cadrer l'extension de la ville et créant ainsi les quartiers de Maroalakely, Andranovato, et Mangarivotra Est.